

Perche Rémalardais : les travaux sur les cours d'eau

Historique (mise à jour : mai 2013)



Dans les années 1990, le haut bassin de l'Huisne a fait l'objet de plusieurs études. On en retient particulièrement une, celle de la fédération des pêcheurs de l'Orne qui a présenté en 1996 une étude globale, exemplaire pour l'époque, très riche d'informations dans la description du milieu naturel, de son état fonctionnel, de ses usages, de ses problématiques et des orientations essentielles à suivre pour sa préservation, sa restauration et sa mise en valeur.

Si ce diagnostic a montré que nos cours d'eau avaient un fort potentiel, il a également montré, à peu d'exceptions près, qu'ils étaient profondément perturbés. Il a également nourri la réflexion au sein de la communauté de communes et s'est dessinée la volonté d'agir... C'est la raison pour laquelle :

- d'une part, la CDC a sollicité, l'aide technique et financière de plusieurs partenaires : la CATER de Basse-Normandie, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Fédération des pêcheurs et le Parc Naturel Régional du Perche,
- et d'autre part qu'elle a recruté l'été 2000 un stagiaire de l'ENSA de Rennes et qu'elle a réalisé un diagnostic précis et ciblé de ses cours d'eau et plus précisément des actions concrètes à mettre en œuvre pour poursuivre les objectifs précités.

Premier programme - Corbionne 2002 :

Déclaré d'Intérêt Général en 2002, la communauté de commune a réalisé de 2003 à 2008 un programme pluriannuel "d'entretien-restauration" des cours d'eau le Boiscorde, la Couette, la Corbionne, la Donnette et le Culoiseau.

En 2008-2009, ce programme a fait l'objet d'un bilan technique et financier.

Deuxième programme-Corbionne 2010

Le bilan du programme Corbionne 2002, a été complété en 2009-2010 par une étude d'état des lieux et de programmation sur les affluents du bassin de la Corbionne concernés par l'[Arrêté de Protection de Biotope](#) (APB) de 2002.

L'état actuel des cours d'eau ne permettra pas de satisfaire à l'horizon 2015 les objectifs de "bon état" des cours d'eau au sens de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) et du [SAGE de l'Huisne](#).

La Communauté de communes a décidé, le 25 mars 2010, sous réserve du plan de financement, l'engagement d'un deuxième programme pluriannuel de travaux sur les cours d'eau, avec comme actions principales :

- la continuité écologique (circulation des poissons et des sédiments, ouvrages prioritaires au titre de la [trame bleue](#) issue grenelle de l'environnement),
- les aménagements des berges contre le piétinement du bétail.